

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622_84
id. 1648**

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune des réunions de l'Assemblée départementale et conformément à la réglementation comptable, Monsieur le Président soumet, pour approbation, des titres de recettes ou des annulations de mandats portant ordre de reversement qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à 11 088,04 €.

TITRES DE RECETTES ET ANNULATIONS DE MANDATS

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE PIECE</i>	<i>MONTANTS PIECES</i>	<i>REMISE PROPOSÉE</i>
7513 538	2021	15776	6 428,73 €	4 068,11 €
7513 538	2022	8169	2 085,76 €	2 085,76 €
7513 538	2022	10605	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	12606	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	14216	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	15501	1 042,88 €	1 042,88 €
64168 50	2022	364	762,65 €	762,65 €
	Sous-total	13 448,66 €	11 088,04 €
	TOTAL GÉNÉRAL		11 088,04 €

Les crédits ayant été prévus au budget primitif 2023.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les propositions de remises gracieuses présentées supra pour un montant total de 11 088,04 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04/07/23
ID : 082-228200010-20230623-1917-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL